

Aux centres de traitement
des addictions

Lausanne, le 05.04.2022

Procédure centres de traitement des addictions / TAO réfugiés ukrainiens

Madame, Monsieur et Cher(ères) Collègues,

Afin de ne pas vous surcharger administrativement dans le cadre de la prise en charge des TAO des patients réfugiés ukrainiens, nous avons mis en place une procédure allégée concernant les demandes d'autorisation, d'ordinaire obligatoires.

Patient déjà sous TAO (selon ses dires)

- 1. Si le patient ne dispose pas encore d'un hébergement (en attente d'un transfert vers un hébergement dans le canton), impliquant une remise du TAO de courte durée (quelques jours) :**

- prise en charge du TAO sans demande d'autorisation sur la plateforme mais **annonce à l'OMC par le biais d'un courriel.**

Le patient doit être informé des possibilités de suivi de son TAO à travers les centres addictologiques (fournir les adresses et N° de téléphones) ou les cabinets privés selon son lieu de résidence. Si le TAO doit se poursuivre dans la durée, le nouveau médecin prescripteur doit demander une autorisation sur la plateforme.

- 2. Si le patient bénéficie déjà d'un hébergement (foyers EVAM, appartement privé, chez l'habitant, etc.) :**

- prise en charge du TAO avec demande d'autorisation rapide sur la plateforme.

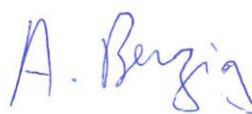
Patient sans TAO, en attente d'un transfert vers un hébergement, impliquant une remise de courte durée (quelques jours) :

- instauration du TAO sur évaluation sans demande d'autorisation sur la plateforme mais **annonce à l'OMC par le biais d'un courriel.**

Le patient doit être informé des possibilités de suivi de son TAO à travers les centres addictologiques (fournir les adresses et N° de téléphones) ou les cabinets privés selon son lieu de résidence. Si le TAO doit se poursuivre dans la durée, le nouveau médecin prescripteur doit demander une autorisation sur la plateforme.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse info.substitution@hin.ch ou par téléphone, tous les matins, de 7h30 à 11h30 au 021 316 42 60.

En vous remerciant de votre très précieuse collaboration, nous vous adressons, Madame, Monsieur et Cher(ères) Collègues, nos cordiales salutations.



Dr Ahmed Berzig
Médecin cantonal adjoint